

# ITRF de l'Éducation nationale : revalorisation pour tous!

# **AUCUN COLLÈGUE NE DOIT RESTER SUR LE BORD DE LA ROUTE!**

Le ministère de l'Éducation nationale vient d'allouer une enveloppe budgétaire afin d'augmenter uniquement l'IFSE des ITRF de la BAP E des services déconcentrés.

## Et les autres BAP de notre ministère ? Sont-elles devenues des sous-catégories ITRF ?

Alors que l'inflation repart de plus belle, que les agents constatent dans les faits l'explosion de certains de leurs postes de dépenses obligatoires (logement, énergies, transports, alimentation, ...), l'érosion progressive de leur pouvoir d'achat risque de faire place à l'effondrement, comme c'est le cas de nombreux salariés et agents du service public.

La réponse du ministère est éloquente : une revalorisation aura peutêtre lieu en 2023 dans le cadre de la revalorisation dite triennale !

# Côté carrière : des promotions qui écartent les ATRF hors Recherche.

Le plan de requalification dans le cadre de la loi de programmation de la Recherche que FO n'a pas signé vient de nous fournir ses premiers résultats. À l'issue de la liste aptitude exceptionnelle de promotion d'ATRF en Technicien : 500 promotions pour 2022 attribuées uniquement à des personnels de l'Enseignement supérieur.

Aucune requalification d'ATRF en dehors de ceux rattachés à la Recherche.

# PLUS FORTS ENSEMBLE "PERSONNELS TECHNIQUES, INFORMATICIENS... INDISPENSABLES MAIS OUBLIÉS! Patrick, ingénieur d'étude POUR LE SERVICE PUBLIC

### De qui se moque-t-on?

Un personnel travaillant en EPLE, en service (rectorat, DSDEN), à CANOPÉ, au CNED, en GIP, qu'importe sa fonction et ses missions, se voit du coup exclu d'une revalorisation salariale et d'un vrai déroulement de carrière.

Pour FO, ces décisions cadrées sur des critères de choix qui renforcent la différenciation entre ITRF, montrent encore une fois le mépris permanent de ce ministère pour ses agents.

Pour le SPASEEN-FO, ça suffit!

# Le SPASEEN-FO revendique:

- ▶ Une revalorisation de l'IFSE de TOUS les personnels ITRF à hauteur des montants de l'administration centrale,
- L'intégration des primes dans le salaire,
- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 22,68%,
- ▶ Une augmentation significative des taux de promotion pour toutes les BAP,
- L'ouverture de concours pour tous les corps dans toutes les BAP,
- La suppression du corps des assistants ingénieurs, véritable verrou d'accès pour la promotion dans les corps d'ingénieurs, et l'intégration des assistants ingénieurs dans le corps des ingénieurs d'études.
- L'augmentation des taux de promotions des ingénieurs d'études dans le corps des ingénieurs de recherche.

